



LE BUDGET PARTICIPATIF
THONON



QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

1 MILLION D'EUROS POUR VOS IDÉES POUR THONON



Le budget participatif est un **montant d'1 million d'euros** pour vos idées pour Thonon ! Décidé par la Municipalité, il est le plus élevé en France. Il marque la volonté des élus de s'ouvrir à vos idées et d'agir concrètement pour votre ville, dans l'intérêt de tous.



En pratique, **tous les habitants peuvent proposer des projets** d'intérêt général pour Thonon. **C'est vous qui votez !**



Vous avez une idée ? un projet ? Déposer en ligne sur jeparticipe-thonon.fr ou via un formulaire en mairie. Venez **participer à un atelier organisé près de chez vous !**

LES ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF



1 L'APPEL À PROJETS

Du 8 novembre au 19 décembre

Vous avez une idée pour Thonon pour améliorer la vie ou le cadre de vie des Thononais ? Vous pouvez proposer votre projet, soit en ligne, soit via un formulaire-papier, soit en participant à un atelier.



2 L'ANALYSE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS

De décembre à mi-mai

Les idées proposées sont analysées par les services de la Ville. Il s'agit de vérifier qu'elles sont recevables et/ou réalisables. Des ateliers pourront réunir des projets similaires et/ou complémentaires ou travailler des idées générales pour aboutir à des projets concrets.



3 LE VOTE DES PROJETS

De la mi-mai au 20 juin

Les Thononais pourront voter les projets à réaliser dans la limite du million d'euros, montant alloué par la Ville de Thonon au Budget participatif.



4 LA RÉALISATION DES PROJETS VOTÉS PAR LES THONONNAIS

À partir de la rentrée 2022

À l'issue du vote, les projets choisis par les Thononais seront réalisés par la Ville, en relation avec les porteurs de projets et les habitants, le cas échéant.

QUI PEUT PARTICIPER ET COMMENT ?

TOUT LE MONDE PEUT PARTICIPER !



Vous habitez Thonon, vous pouvez participer en **proposant votre ou vos idées !** Et c'est possible dès 15 ans, en s'associant à un majeur référent.

Le budget participatif ne vous engage qu'à la réussite des projets !

La Ville pourra vous contacter. Remplissez bien vos coordonnées pour être recontacté par la ville pour préciser ou travailler votre idée, avant ou après le vote.

POUR PARTICIPER, C'EST FACILE !

Du novembre au 19 décembre 2021 !
3 solutions pour déposer son projet :

- En ligne** en proposant un projet sur jeparticipe-thonon.fr
- Via un bulletin** de participation à remettre en mairie
- Au cours d'un atelier** près de chez vous.

?!?



**MON PROJET
EST-IL
RECEVABLE ?**

MON PROJET PEUT-IL ÊTRE RÉALISÉ ?

- ✓ Mon idée est un projet d'intérêt général.
- ✓ Mon idée n'est pas un projet privé, personnel ou professionnel.
- ✓ Mon idée prendra place sur le domaine communal.

Les projets seront étudiés par les services de la Ville pour vérifier qu'ils respectent ces critères

Plus d'informations sur le règlement,
jeparticipe-thonon.fr/reglement

CE QUI EST POSSIBLE ET RECEVABLE, EXEMPLES :

- Créations / aménagements d'espaces verts, plantations, mobilier urbain...
- Créations / aménagements d'aires de jeux pour les enfants, achats d'équipements pour les écoles, la médiathèque...
- Création / aménagements de pistes, voies cyclables, installation d'équipements pour le vélo...
- Création d'événements culturels, de concerts, d'animations de découverte de la nature...
- Mise en valeur, restauration du patrimoine...
- Installation d'équipements pour le sport : street workout, citystade, skatepark, parkour...

**ET TOUS LES PROJETS QUI RÉPONDENT
AUX CRITÈRES DU RÈGLEMENT**



**POUR PLUS D'INFORMATIONS
RENDEZ-VOUS SUR**

JEPARTICIPE-THONON.FR



**UNE IDÉE
POUR THONON ?**

**DÉPOSEZ VOTRE PROJET
DU 8 NOV. AU 19 DÉC.**



**WWW.JEPARTICIPE-THONON.FR
ET AUPRÈS DES SERVICES DE LA VILLE**

www.ville-thonon.fr